

**DIRECTION
DE LA
COMPTABILITÉ PUBLIQUE**

**Sous-direction C
BUREAU C3**

**INSTRUCTION N° 83-113-B1
du 10 juin 1983**

(Texte publié au *Bulletin officiel de la Comptabilité publique*)

Cette instruction a été modifiée par les instructions suivantes :	
n°	du
n°	du
n°	du
n°	du
Cette instruction a été abrogée par l'instruction :	
n°	du

VERSEMENT AU PROFIT DES TRANSPORTS EN COMMUN

ANALYSE

*Extension à certaines communes, agglomérations ou districts urbains
Modification de taux*

DOCUMENTS A ANNOTER

- Instruction n° 85-073-E1 du 20 septembre 1972.
- Instruction n° 74-106-B-R1 du 17 juillet 1974.
- Instruction n° 74-158-B du 9 décembre 1974.
- Instruction n° 75-43-B1 du 21 mars 1975.
- Instruction n° 75-60-B1 du 29 avril 1975.
- Instruction n° 75-86-B1 du 27 juin 1975.
- Instruction n° 76-79-B1 du 11 mai 1976.
- Instruction n° 76-121-B1 du 12 août 1976.
- Instruction n° 77-4-B1 du 11 janvier 1977.
- Instruction n° 78-23-B1 du 26 janvier 1978.
- Instruction n° 78-82-B1 du 18 mai 1978.
- Instruction n° 78-114-B1 du 31 juillet 1978.
- Instruction n° 79-8-B1 du 23 janvier 1979.
- Instruction n° 79-43-B1 du 29 mars 1979.
- Instruction n° 79-117-B1 du 20 août 1979.

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

DIFFUSION GT 65

RGP	PGT	TPG	TGAP	TGC	TGE	SR
ACSR	BA	EPA	EPI	EPSC	SIA	

INSTRUCTION N° 83-113-B1
du 10 juin 1983

— 2 —

Instruction n° 79-190-B1 du 19 décembre 1979.

Instruction n° 80-72-B1 du 1^{er} avril 1980.

Instruction n° 82-21-B1 du 21 janvier 1982.

Instruction n° 82-74-B1 du 26 avril 1982.

Instruction n° 83-84-B1 du 2 mai 1983.

Est notifié, ci-après en annexe, le texte de la circulaire n° B-6B-77, en date du 9 mai 1983, relative au versement destiné aux transports en commun.

Messieurs les comptables voudront bien faire application des dispositions contenues dans cette circulaire.

Pour le directeur de la Comptabilité publique,

Le sous-directeur,

Guy SALLERIN.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DU BUDGET

DIRECTION DU BUDGET

CIRCULAIRE N° B-6B-77 DU 9 MAI 1983
relative au versement destiné aux transports en commun

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET,

à Mesdames et Messieurs les ministres et secrétaires d'État.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il convient de modifier selon les indications suivantes les circulaires diffusées par mon administration en ce qui concerne le champ d'application du versement de transport :

Communes concernées	Date d'effet	Taux de versement
<i>Syndicat intercommunal à vocation multiple de l'agglomération nantaise :</i>		
— La Montagne	1 ^{er} octobre 1982	1,50 %
— Le Pellerin		
— Saint-Jean-de-Boiseau		
<i>Syndicat intercommunal des transports en commun de l'agglomération tourangelle :</i>		
— Notre-Dame-d'Oë	1 ^{er} janvier 1983	1,0 %
— Chanceaux-sur-Choisille		
<i>Syndicat intercommunal à vocation unique :</i>		
Transports urbains de Bourges :		
— Bourges	1 ^{er} mars 1983	1,0 %
— Fussy		
— Le Subdray		
— La Chapelle-Saint-Ursin		
— Pigny		
— Saint-Florent-sur-Cher		
— Saint-Germain-du-Puy		
— Trouy		

Communes concernées	Date d'effet	Taux de versement
District urbain d'Arras :		
— Achicourt		
— Agny		
— Anzin-Saint-Aubin		
— Arras		
— Athies		
— Bailleul, Sire, Berthoult		
— Beaurains	1 ^{er} juillet 1983	0,50 %
— Dainville		
— Feuchy		
— Sainte-Catherine		
— Saint-Laurent-Blangy		
— Saint-Nicolas		
— Tilloy-les-Mofflaines		
Ville de Vierzon :		
— Vierzon	1 ^{er} juillet 1983	0,50 %
Ville de Saint-Malo :		
— Saint-Malo	1 ^{er} juillet 1983	0,50 %

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur du Budget,

Par empêchement du directeur du Budget :

Le sous-directeur,

Bertrand DE GALLE.